

CHARTRE D'UTILISATION INTERNET BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE LORIOL-du-COMTAT

L'espace public multimédia de la bibliothèque municipale est composé de deux postes multimédia l'un au rez-de-chaussée secteur jeunesse et l'autre au 1^{er} étage secteur adulte. Ces postes sont accessibles aux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque. Sur chacun d'entre eux des logiciels de bureautique et un accès au réseau Internet sont mis à disposition des usagers. L'utilisation de l'outil informatique et d'Internet est réservée aux usagers inscrits à la bibliothèque et à jour de leurs cotisations.

L'espace public multimédia est un service public. Il a pour vocation principale de compléter et d'élargir l'offre documentaire de la bibliothèque.

Conditions d'accès :

- L'utilisation d'un poste multimédia, limitée à 1 heure, est soumise à la présentation d'une carte valide d'adhérent à la bibliothèque et à l'autorisation du responsable de salle. L'approbation écrite préalable de la présente charte d'utilisation est indispensable. Chaque poste ne peut être occupé que par deux personnes maximum.
- Pour les usagers de moins de 14 ans, la présente charte d'utilisation doit être signée par l'utilisateur et par son représentant légal.
- Les enfants de moins de 10 ans, non accompagnés d'un adulte, n'ont qu'un accès limité au réseau Internet.
- L'utilisation d'Internet est réservée à la recherche documentaire et aux usagers bénéficiant de compétences minimums. Il est interdit de changer la configuration des postes.
- Les postes ne disposent pas de logiciel de messagerie et ne donnent pas accès aux forums de discussion, sites de chat, etc...
- Afin d'éviter la propagation des virus, le transfert de fichiers et le téléchargement sur le disque dur et/ ou sur disquette ou clés USB sont interdits.
- Interdite également, la création de pages web, le commerce électronique ou toute autre forme de jeux développés sur Internet.
- L'utilisateur devra fournir son papier pour les impressions de pages.
- L'accès se fait sur rendez-vous. Cependant, dans la mesure où des postes restent disponibles, une demande peut-être satisfaite immédiatement.

Conformité aux lois en vigueur :

- La consultation des sites est soumise au strict respect de la législation française. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment :
 - les sites pornographiques,
 - les sites faisant l'apologie de la violence, des discriminations, du racisme ou de pratiques illégales,
 - les sites prônant le non-respect des droits de la personne (atteinte à la vie privée d'autrui, diffamation et injures),
 - les sites incitant les mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux,
 - les sites favorisant la corruption des mineurs (message violent ou à caractère pornographique, incitation à la consommation de substances illicites),
 - les sites incitant aux crimes et délits, au suicide, à la haine raciale et à la violence,
 - les sites faisant l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre ou contre l'humanité,
 - les sites prônant le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique (reproduction, représentation, diffusion d'une œuvre en violation des droits d'auteur), proposant la contrefaçon ou la copie de logiciels commerciaux.

Les bibliothécaires peuvent faire cesser la consultation de sites contraires au présent règlement.

- En outre, l'utilisateur s'engage à :
 - Ne pas réaliser de copies, par quelques moyens que ce soit, des contenus de ressources informatiques mises à disposition. Il s'interdit en outre de les modifier ou de les altérer (code de la propriété intellectuelle relative au droit d'auteur et à la propriété industrielle).
 - Ne pas s'introduire frauduleusement dans tout ou partie d'un système (art. 323.1 de la Loi du 22/07/92).
 - Ne pas pirater un système en y introduisant ou en y supprimant des données (art. 323.1 de la loi du 22 juillet 1992).
 - La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (Loi 78.17 du 6 janvier 1978).

Conditions d'utilisation et déontologie :

- L'utilisation d'Internet répond en priorité à la nécessité d'augmenter l'offre documentaire de la bibliothèque. La consultation des sites répondant à ces exigences est donc prioritaire.
- L'utilisateur s'engage à restituer le matériel mis à disposition dans son état initial. Il s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique et à ne pas tenter de quitter l'interface de protection de la bibliothèque. Tout dysfonctionnement matériel ou logiciel doit être signalé au responsable de salle.

Responsabilités :

- La ville et la bibliothèque ne sauraient être tenues pour responsables de la qualité ou de la nature choquante des informations trouvées par les utilisateurs sur le réseau Internet.
- La ville et la bibliothèque ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables des dommages engendrés par l'utilisation du réseau Internet, notamment à la suite de l'utilisation de services électroniques ou de transactions bancaires.
- Le personnel de la bibliothèque s'engage à respecter la confidentialité des données de l'utilisateur. Toutefois, chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel et au respect de la charte d'utilisation, il exerce une surveillance sur l'activité des utilisateurs et peut interdire l'accès à certains sites.

Sanctions :

- Le non-respect des conditions énoncées dans cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux services de l'espace public multimédia.
- Des poursuites au niveau pénal peuvent être engagées en cas de délits liés à la fraude informatique et de non-respect des droits d'auteur.
- La détérioration du matériel informatique mis à disposition par la commune engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur, qui devra prendre en charge financièrement les frais de remise en état.

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions ci-dessus décrites. Je déclare être responsable de mon utilisation des ressources informatiques mises à ma disposition par la bibliothèque de Loriol-du-Comtat.

Loriol-du-Comtat, le

Signature de l'utilisateur

Signature du Maire